

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026

MX SOLO / SIDECAR / QUAD



MOTO-CLUB: Nord Isère
E-MAIL: motoclubnordisere@gmail.com
TÉLÉPHONE: 0673730635
ORGANISATEUR TECHNIQUE: JOUFFROY Cyril

N° D'ÉPREUVE FFM: 260

DATE: 18 avril 2026

LIEU: VENERIEU 38460

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- **DUBOIS PAGANON Eric** ----- Licence : **009122**

Président du Jury ou Arbitre* ----- **CAILLAT JP** ----- Licence : **031733**

Membre du Jury _____ Licence : _____

Membre du Jury _____ Licence : _____

Commissaire technique responsable - **DUBOIS PAGANON Madeleine** Licence : **142851**
PERRET Béatrice **312621**

Responsable du chronométrage : Yannick BONNETON Licence : 203976

Selon la réglementation en vigueur dans la Fédération, le jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATEGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
OPEN	16	99	125 mini	60€ hors licence journée

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **JULIEN Olivier**

Nombre de secouristes

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche Pierre Oudot 38300 BOURGOIN JALLIEU

Temps de trajet (en min) **13**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Base de loisirs Vénérieu Prèsduula**
Adresse **chemin du lac 38460 VENERIEU**

Caractéristiques :

Longueur du circuit inf ou égal 1KI

Largeur minimum de la piste **10M**

Largeur de la grille **26M**

Longueur de la ligne droite de départ **60M**

Nombre d'OCP* **6**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **24.**

En manche : **24.**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAIR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO CLUB

DATE: **15/01/26**

CLUB MOTOCYCLISTE DU NORD ISERE
122 rue du bas vernelle
38300 Nivolas-Vermelle
Tél : 06.73.73.06.35

VISA DE LA LIGUE

DATE: **21 JAN. 2026**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO:

MOTOCROSS

HORAIRES PRÉVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: Nord Isère
DATE: 18/04/26
LIEU: VENERIEU



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
06H00 - 08H30	Contrôles administratifs	OPEN	2H30
06H00 - 08H30	Contrôles techniques	OPEN	2H30
09H00 - 09H40	Essais Libres	OPEN	0H40
10H00 - 11H10	Essais Chronométrés	OPEN	1H10
11H10 - 11H45	Entracte	OPEN	0H35
11H45 - 12H00	Manche	OPEN	0H15
12H00 - 13H00	Repas	OPEN	1H00
13H00 - 17H15	Manche	OPEN	3H15
17H15 - 17H50	Entracte	OPEN	0H35
17H50 - 19H30	Manche	OPEN	1H20
19H45 - 20H00	Remise des Prix	OPEN	0H15
20H00	Fin		